

(A)

(N° 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1873-1874.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1874.

(Voir le N° 130, session 1872-1873 et le N° 25, session 1873-1874, de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Etrangères est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme de un million cinq cent quatre-vingt treize mille quatre cent quatre-vingts francs (1,595,480 francs), conformément au tableau ci-an-nexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1873, resteront disponibles sur les articles 31, 35 et 37, pourront être transférés au Budget 1874.

Bruxelles, le 10 décembre 1873.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) P. THIBAUT.

Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT.
HAGEMANS.

(2)

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1874.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	254,000
2	— du personnel des bureaux	154,000	»	
5	Matériel	56,000	»	
4	Fonds secrets	15,000	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	40,000	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne	58,000	»	749,000
7	Autriche-Hongrie	58,000	»	
8	Brésil	50,000	»	
9	Chine	58,000	»	
10	Danemark, Suède et Norwége	20,000	»	
11	Espagne	50,000	»	
12	États-Unis	50,000	»	
13	France.	58,000	»	
14	Grande-Bretagne	58,000	»	
15	Italie	58,000	»	
16	Japon	58,000	»	
17	Pays-Bas	58,000	»	
18	Portugal	20,000	»	
19	Rome.	26,000	»	
20	Russie.	58,000	»	
21	Turquie.	26,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Traitement des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne	11,000 »	»	
23	Autriche-Hongrie	11,000 »	»	
24	France	11,000 »	»	
25	Grande-Bretagne	11,000 »	»	
26	Italie	6,500 »	»	
27	Pays-Bas	6,500 »	»	
28	Russie	11,000 »	»	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	27,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	253,050 »	»	253,050
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,800 »	»	70,800 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
32	Traitement d'un chancelier à Paris.	8,000 »	»	
33	— — à Constantinople.	8,000 »	»	
34	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	43,510 »	»	
35	Frais de correspondance de l'administration cen- trale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	74,220 »	»	155,730 »
36	Frais de chancellerie.	20,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget .	47,000 »	50,000 »	97,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Chambres de commerce	16,000 »	»	76,900 »
39	Frais divers et encouragements au commerce . .	42,800 »	»	
40	ÉMIGRATION. — Service médical et surveillance . .	18,100 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement.	2,300 »	»	7,300 »
42	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	
43	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent . . .	3,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.	1,543,480 »	50,000 »	1,593,480 »